

La perversion : quand le désir se retourne en droit

Jean-Paul Dromard

En préambule, je tiens à préciser que j'emploierai ici le terme de « pervers » pour qualifier un sujet inscrit dans une structure de discours qui correspond à une logique particulière.

Considérer les choses sous cet angle présente une difficulté : ce que l'on peut dire à propos du pervers peut s'appliquer, *d'une certaine façon*, à n'importe quel sujet ou à n'importe quel discours. C'est la dimension structurale de la perversion. Cependant, me semble-t-il, la différence ne se mesure pas en terme de degré, elle implique un saut qualitatif. C'est ce qui autorise à parler de structure perverse sans figer les choses pour autant.

L'étymologie nous indique que perversion signifie retournement, détournement, déviation par rapport à la fonction initiale (et non par rapport à une norme supposée).

Ce retournement porte la trace d'une horreur entrevue et aussitôt désavouée. C'est une défense qui nie un réel traumatique.

Comment le discours analytique, qui opère dans le champ de la parole, va-t-il pouvoir rendre compte d'une forme d'organisation et de discours qui, précisément, se révèle en marge de la parole et privilégie l'agir, c'est-à-dire le passage à l'acte permanent ?

Le défi pervers ne porte pas seulement sur tout ce qui représente la Loi, il vise, de la même façon, le pouvoir de la parole. La parole étant à entendre au sens où elle nous échappe, permettant un accès à la dimension de la surprise, de l'insu, de la vérité du sujet et de son désir inconscient.

Pour le pervers la parole ne fait pas tiers ; il est enfermé dans le duel (dans les deux sens du terme), c'est-à-dire dans la relation imaginaire en miroir.

Comment la clinique psychanalytique peut-elle répondre à un « sujet » structuré sur le mode pervers, dès lors que celui-ci se spécifie d'être fermé à la dimension du désir et de l'amour – l'amour se retourne ici en emprise sur l'autre –, et donc dans l'incapacité d'adresser une demande à l'autre ? La demande est retournée en défi.

Le pervers revendique le droit de jouir du corps de l'autre appréhendé comme objet et non comme sujet, se trouvant ainsi dans la logique de l'abus (abus de pouvoir ou abus sexuel). Ainsi que l'a bien repéré Raymond Borens, chez le pervers, « le désir se transforme en droit (1) ». Cette alchimie, ce tour de passe-passe se trouvent clairement illustrés dans la maxime sadienne rappelée par Lacan, dont l'éloquence n'échappera à personne : « J'ai le droit de jouir de ton corps, peut me dire quiconque, et ce droit, je l'exercerai, sans qu'aucune limite m'arrête dans le caprice des exactions que j'aie le goût d'y assouvir (2). »

La perversion c'est le retournement du désir en droit, de la demande en défi.

Ce retournement s'opère en raison du désaveu qui nécessite la constitution d'un objet fétiche.

Cet objet place le discours pervers sous la bannière – c'est volontiers son slogan – du « tout est possible ». Le caprice est élevé au rang d'un droit qui fait force de loi pour lui.

Quelques exemples de retournements ou de défis parmi d'autres :

– la revendication de certains homosexuels d'avoir des enfants, soit par adoption soit par clonage !

– le financement de recherches sur l'immortalité de l'homme. La mort venant représenter la forme la plus radicale de la castration, réalité niée par le pervers. Il dira volontiers : « Après moi le déluge ! » C'est pourquoi il ne peut rien transmettre à ses enfants...

Deux autres exemples, qui ne sont pas en soi des défis pervers mais qui produisent des effets pervers en déresponsabilisant le sujet des incidences de ses actes et de ses choix :

– le développement galopant de la carte santé. L'utilisation permanente et sans limites de cette carte conduit son usager à entrer dans un système d'assistance comme mode de vie, détournant ainsi la fonction initiale de cette carte en tant qu'aide ponctuelle dans un moment difficile. Moyennant quoi, le malade exigera d'être soigné. La dynamique est identique dans le cas du RMI...

– le remboursement des séances d'analyse. Le risque est grand de glisser progressivement vers un droit. L'engagement dans une analyse ne se présente plus comme un choix qui a son prix, ni comme un désir de changement qui ne peut s'opérer sans pertes, mais devient un dû. Or, dans une analyse, le sujet est censé interroger la part de responsabilité (inconsciente) qui lui revient dans ce qui lui arrive. Il a à prendre en charge ses choix. La collectivité ne peut le faire à sa place, faute de quoi la dépendance infantile persiste et le désir reste aliéné dans une dette.

Ces deux exemples posent le problème de l'exclusion de la notion d'échange. Or, l'échange n'est-il pas au fondement de toute relation sexuée qui ne soit pas un rapport d'assujettissement ?

Toute forme d'assistance dans laquelle la notion d'échange disparaît ne s'avère-t-elle pas un système pervers qui détruit le désir chez l'assisté en le confortant dans la passivité ? Le désir, à l'origine de la vie, comporte une dimension d'agressivité vitale ; et il ne peut y avoir de droit sans devoir ou sans contrepartie.

La sexualité se fonde sur un manque à être, sur un vide, une absence qui vont instaurer un échange possible. L'amour constituera une modalité de cet échange. Aimer, dira Lacan, c'est « donner ce qu'on n'a pas ».

L'acceptation de ce manque à être, d'une part, et de l'interdit de l'inceste, d'autre part, sera fondatrice de la castration symbolique toujours à refaire. Celle-ci a pour fonction d'humaniser le parlêtre en inscrivant une limite (à sa condition et à son désir), sorte de ligne de

partage entre ce qui est possible et ce qu'il ne l'est pas ; entre ce qui est du côté de la vie et ce qui menace de la détruire.

La perversion pose, en permanence, la question de la limite et de l'impossible. Sade l'énonce explicitement dans sa maxime.

La perversion, en tant qu'elle avance sous le masque de la séduction et du semblant, dans le défi et la transgression, produit inmanquablement un sentiment de confusion, car les repères structurants volent en éclats.

Elle s'attaque à tout ce qui est vital : au désir, à la Loi, à l'agressivité, à la parole, à l'intimité, à la mémoire... Elle dit : « Oubliez ça, ça n'a pas existé », ou « Il ne faut pas être violent », ou encore : « Si tu parles, je te tue », etc.

Un homme qui se prétend psychanalyste disait à son patient : « Vous pensez trop à la mort, n'y pensez plus ! » Magistral désaveu s'il en est. Désaveu de la violence contenue dans les pensées morbides, en premier lieu.

Je vais donc parler de la structure perverse en la différenciant de la névrose et de la psychose, sans pour autant oublier que chacun a affaire à la perversion en lui. Ce qui n'autorise pas à dire que nous sommes tous pervers. En effet, on ne peut confondre sous le même mot un sujet qui est dans le passage à l'acte transgressif (pédophilie par exemple) avec celui qui évolue dans le registre du fantasme.

C'est le retournement qui produirait un changement de structure. Telle est l'hypothèse illustrée par la bande de Möbius (une coupure et une torsion transforment une surface à deux côtés en une surface à un seul côté). Le langage populaire ne décrit-il pas le pervers comme quelqu'un de tordu ?

Si les sujets pervers ne viennent que rarement s'adresser à des analystes, et ce dans des conditions le plus souvent, très particulières (contexte médico-légal par exemple...), cela se produit. Leur « demande » diffère fondamentalement de celle du névrosé qui, elle, est soutenue par l'angoisse. Or, chez le pervers, si l'angoisse existe elle se trouve verrouillée grâce au fétiche, parce qu'elle est insupportable. Le pervers ne demande pas, il exige un dû aux termes duquel l'autre sera assujéti, ligoté par un contrat tacite ou écrit.

Commencent alors les situations inextricables – la fétichisation de la psychanalyse – liées à la recherche d'un regard complice, au défi, au contrat pervers, à la logique d'affrontement, à la relation d'emprise, à l'impératif de jouissance, etc.

Il semble que lorsque la perversion est « réussie », le pervers ne peut pas faire autre chose que de rendre inopérante la relation analytique – c'est plus fort que lui. La perversion réussie est fixée dans une logique prévisible. L'analyste n'est pas mis dans une position de « sujet supposé savoir », il est convoqué comme regard complice d'un scénario où la jouissance est impérative et sans limites.

Dès que l'analyste se démarque de la complicité ou introduit la dimension de la castration, le pervers part avec violence et éclats.

Patrick Guyomard se pose la même question lorsqu'il écrit : « Comment maintenir une place d'analyste sans avoir le sentiment d'être enveloppé dans une complicité tacite ou poussé à un défi générateur de rupture et d'affrontement ? (3) »

En clair, la question qui rôde, sans d'ailleurs être souvent énoncée, dans tous les travaux consacrés à la perversion est celle-ci : le pervers est-il analysable ?

Il me semble que, dans un contexte de perversion réussie, l'analyse est confrontée à une situation d'impuissance ; en revanche, lorsque la perversion échoue dans sa stratégie,

c'est-à-dire lorsque quelque chose vient faire dysfonctionner le dispositif pervers et que certaines conditions sont remplies, la demande, le transfert et le désir de l'analyste peuvent alors redevenir opératoires. Autrement dit, c'est le ratage qui ouvre sur un travail possible.

Dans toute position perverse, il n'existe ni production vraiment délirante ni organisation vraiment œdipienne. Tout se passe au niveau du déni ou du désaveu portant sur l'absence de pénis à l'endroit du sexe féminin, réveillant une faille dans le narcissisme primaire et venant contredire une croyance infantile.

Désaveu et clivage du moi

C'est à partir de son analyse sur « Le fétichisme » (1927) que Freud va affiner sa conception du désaveu (*verleugnung*) et du clivage du moi (*Ichspaltung*). Freud nous dit que dans le même temps où le sujet porte son désaveu, il reconnaît l'absence de pénis chez la femme. C'est le « Je sais bien, mais quand même... » d'Octave Mannoni.

Freud souligne que ces deux attitudes coexistent et persistent tout au long de la vie « sans s'influencer mutuellement ».

Ces deux positions inconciliables vont constituer ce que Freud appelle un clivage du moi, c'est-à-dire un moi coupé en deux, mais pas au sens de la division du névrosé. Ce que confirme Claude Rabant lorsqu'il écrit : « Ce qu'on appellera donc *clivage* [...] est tout le contraire d'une division – c'est même l'absence de division en tant que condition d'énonciation. C'est la mise hors champ du lieu d'énonciation même, ce qui rend l'ensemble du champ des énoncés en effet "vertigineux" et ahurissant (4). »

La particularité de ces deux mécanismes c'est de ne pas donner lieu à une formation de compromis (symptôme), c'est-à-dire qu'il n'existe pas de relation dialectique entre les deux énoncés inconciliables. Ils coexistent sans entrer en conflit. En ce sens, la perversion c'est l'horreur du symptôme.

La fonction du désaveu et du clivage du moi n'est-elle pas d'éviter au sujet le traumatisme d'une menace sur l'intégrité du corps ?

Constitution défaillante de l'image du corps d'un côté, défaillance de la fonction paternelle de l'autre côté, dont l'inscription signifiante, contrairement au cas du psychotique, n'est pas forclosée, mais se présente comme ridiculisée, dépréciée. Or, la fonction paternelle c'est ce qui permet au sujet d'accéder au symbolique, c'est-à-dire au langage et à la Loi.

Le pervers dira volontiers : « Parler, ça ne sert à rien. » Ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas à l'aise dans le discours. Le discours et la parole sont deux registres différents.

La présence du clivage du moi se manifestera dans le discours pervers par deux énoncés inconciliables, ce qui déclenchera un sentiment de confusion ou une sidération chez l'auditeur qui ne saura plus à quoi s'en tenir.

Le fétiche

Le désaveu portant sur la réalité de l'absence de pénis chez la mère va obliger le pervers à substituer à l'objet manquant (le phallus) un autre objet : le fétiche.

Le manque, grâce au fétiche, se trouve ainsi colmaté. En cela, il fonctionne comme un bouche-trou. Mais, sa fonction essentielle est bien de conjurer l'angoisse de castration ou,

pour le dire autrement, de mettre le sujet à l'abri de l'émergence de l'angoisse. Ainsi, la perversion c'est un *verrouillage de l'angoisse*.

Le fétiche permet également, dans certains cas, d'éviter l'issue homosexuelle.

Là où il y avait – où il y a – absence, il y aura dorénavant présence. Le fétiche assure l'intégrité de l'image du corps dans l'illusion.

Le fétiche sera lui-même investi de deux mouvements opposés : idéalisé, sacralisé d'un côté, ridiculisé, déchu, de l'autre.

Grâce au fétiche, le sujet pervers évite la confrontation avec le réel du manque, c'est-à-dire du même coup avec le désir. En conséquence, il échappe à la position où il aurait à demander à l'autre ce qui lui manque. À ce titre, le fétiche ne se révèle-t-il pas comme un anti-symptôme, dans la mesure où il ferme l'accès à l'autre, à la parole, et où il verrouille l'angoisse ? Il évite ainsi la formation de compromis, remplacée par le clivage du moi.

Le scénario pervers. La complicité et la relation d'emprise

Si le fantasme articule le rapport du sujet barré à l'objet cause du désir, le scénario, quant à lui, va venir constituer une scène où le sujet tient une place fixe. Cette scène sera mise en acte en présence d'un regard complice qui n'est autre que celui de la mère. Si le fantasme fait l'objet d'une élaboration, le scénario témoigne au contraire d'une grande pauvreté à cet égard. Il est répétitif et s'avère indispensable à la jouissance. Le scénario n'est-il pas la mise en scène agie du fétiche ?

Je reprendrais ici l'exemple du scénario de Sacher-Masoch (5), qui s'avère être à la fois le sien et celui présenté par Severin, le personnage du roman *La vénus à la fourrure* : « Ma plus grande volupté est d'être dans les bras d'une femme qui appelle l'homme avec lequel elle me trompe et me fait fouetter par lui (6). »

Ce scénario reproduit une scène primitive où le sujet est battu par le père sous le regard complice de la mère. Le scénario satisfait ici une pulsion homosexuelle en même temps qu'un besoin de punition, face au désir incestueux visant les deux parents. Il s'agit ici d'un scénario masochiste mis en acte.

Severin, le héros du roman, indique à l'adresse de Wanda, sa partenaire, la nature du lien qui les unit : « Quelle volupté, de se sentir dépendre uniquement de ton bon plaisir, de tes caprices... (7) » Nouant deux jouissances sur le mode de la dépendance absolue, ce lien consacre une relation d'emprise.

Dans la structure perverse, cet absolu du lien (entre le masochiste et le sadique, entre le toxicomane et sa drogue, etc.) où toute séparation est vécue comme mortelle, cherche à se prémunir contre toute échappatoire dans l'instauration d'un contrat.

Le contrat pervers

Dans l'exemple de *La vénus à la fourrure* le contrat lie les deux personnages jusqu'au point où Severin accorde le droit à Wanda de le tuer « si elle en a envie ». L'interdit se retourne en droit. Ils font de leur jouissance une loi.

D'une façon générale, un contrat est passé devant un homme de loi ou, à défaut, a été

reconnu dans sa légitimité par une instance tierce. Or, dans le cas de la perversion le contrat est détourné de sa fonction et la dimension du tiers est évacuée. C'est le : Chacun fait sa loi ! Le contrat pervers scelle un : Je te tiens, tu me tiens, pas question de se lâcher ! C'est un enfermement réciproque.

Le dispositif de l'analyse est incompatible avec la notion de contrat pervers qui fixe les rôles une fois pour toutes et assujettit les intéressés. Le pervers, s'il s'adresse à l'analyste, cherchera à passer un contrat, fût-il tacite et non écrit ; il exigera, par exemple, la garantie de sa guérison, ou il demandera que l'analyste fasse la preuve qu'il est bien venu se faire soigner selon l'ordonnance d'un tribunal...

Si l'analyste répond qu'il y a méprise ou maldonne, le pervers ira chercher une complicité ailleurs, car il n'entend pas qu'il est sujet de l'inconscient.

L'analyste, dans ce cas-là, aura à se positionner autrement. Il sera, de toute façon, débusqué de son silence, voire de sa neutralité.

Le pervers peut aussi, bien sûr, se tenir du côté de l'analyste ! Il me semble que, dans ce cas de figure qui n'est pas rare, la situation est plus grave. Plus grave pour le patient d'abord et pour la psychanalyse ensuite... On verra alors fleurir un système endogamique, fermé sur lui-même, au nom de la Cause psychanalytique où les patients seront ligotés à vie pour les besoins de la cause et de la jouissance du Maître...

Existe-t-il une alternative à la double impasse qui consiste soit à entrer dans la complicité soit à dire non et à voir partir le patient ? Ce serait la possibilité même d'un travail analytique, qui nécessiterait en outre que plusieurs conditions soient réunies :

- que le pervers se reconnaisse l'auteur de ses actes et accepte sa part de responsabilité (la part du sujet de l'inconscient), ce qui suppose un dysfonctionnement du désaveu ; il importe également qu'il puisse accéder à la part où il est lui-même victime de la perversion qu'il répète ;

- que soit dévoilée la perversion. Cela peut se produire à la suite d'une plainte jugée devant un tribunal où le masque tombe ;

- que le pervers ait été confronté au réel de la loi dans toute sa rigueur et sa fermeté. Ce retour de la loi étant venu inscrire une limite au possible ;

- que la jouissance ait rencontré un échec. Ça peut tenir à une parole ;

- que le désir de l'analyste soit accroché par quelque chose où s'entend une détresse, qui soit à même de susciter son offre.

Tout le dispositif pervers repose sur une construction défensive : l'objet fétiche. Si celle-ci ne remplit plus sa fonction de verrouillage de l'angoisse, c'est tout le système qui s'écroule comme un château de cartes.

Les conditions qui rendent possible le travail analytique sont, en fait, suspendues à un ratage des processus pervers. Tel serait le paradoxe. Si le ratage, là comme ailleurs, peut se révéler fécond, il expose le sujet pervers au risque du suicide. Prudence donc...

Dans ces conditions, la demande, le transfert, la parole et le désir de l'analyste, qui, préalablement, étaient vidés de leur substance, peuvent désormais se déployer et devenir opératoires.

Restera à l'analyste la responsabilité d'occuper la position qu'il convient de prendre dans le transfert, en évitant toute position surmoïque (jugement moral) et en reconnaissant ce que la perversion viendra toucher en lui de structural.

Une fable pour servir de conclusion

Un scorpion a besoin de traverser une rivière ; il va voir une grenouille et lui dit : « – Chère grenouille, aurais-tu la gentillesse de me prendre sur ton dos pour traverser la rivière ? » La grenouille lui répond : « – Je ne suis pas naïve au point de croire que tu ne me piqueras pas dès que nous serons au milieu de la rivière ! – Mais non, réplique le scorpion, c'est impossible car si je te pique, nous mourrons tous les deux ; et je ne veux ni te tuer ni mourir. » Le scorpion se montra si convainquant, si séduisant, que la grenouille fut prise de compassion et oublia le danger.

Lorsqu'ils arrivèrent au milieu de la rivière, le scorpion piqua mortellement la grenouille, qui n'eut que le temps de dire : « Je le savais, que tu me piquerais. » « – Et bien oui, répondit le scorpion, en se noyant, je n'y peux rien, c'est plus fort que moi... »

Cette fable montre, entre autres choses, que le scorpion n'avait aucune marge de manœuvre et que la naïveté conduit au drame lorsqu'on a affaire à la perversion. On peut se demander quelle autre réponse (en dehors du refus) aurait pu faire la grenouille ?

L'absence de labilité, d'un minimum de jeu, constitue l'un des traits dramatiques du pervers ligoté dans son scénario. Mais, dès lors qu'il s'adresse à un analyste, cela démontre qu'existe un peu de jeu, sauf, peut-être, s'il fait de la psychanalyse son objet fétiche. Il revient alors à l'analyste le choix et parfois le risque de soutenir sa position et de répondre par l'acte analytique, où il aura à faire preuve de création.

L'analyste à l'écoute du pervers va se retrouver dans une position où il sera délogé de son silence, sommé de répondre. Il aura à entendre la souffrance et la jouissance dans le même temps ; autrement dit, il n'échappera pas au clivage dans son écoute. C'est dire tout l'inconfort de sa tâche. Il aura également à signifier au pervers que tout n'est pas possible.

Si la psychanalyse avec un névrosé n'est jamais, en soi, une expérience facile (psychanalyser est « impossible », disait Freud), la difficulté se trouvera redoublée avec un sujet pervers. Je vous renvoie au récit que fait Joël Dor d'une expérience vécue par un analyste « victime d'une machiavélique intrigue perverse (8) », dont je dirais, pour ma part, qu'il n'a pas été que victime ; mais bel et bien partie prenante.

Aujourd'hui, notamment en France, nous pouvons constater dans tous les domaines un phénomène de dérive perverse. Quel éclairage la psychanalyse peut-elle apporter à cette dérive ? Il me semble que parmi les éléments déterminants, on peut repérer :

- la déchéance de la fonction paternelle, donc de l'autorité et de la Loi ;
- un désaveu de la réalité de la violence chez l'être humain et de ce qui lui fait violence ;
- une déperdition de la notion d'échange ;
- la dilution de la notion de responsabilité...

1. R. Borens, « Transformation du désir en droit », *Apertura*, n°5, 1991, p. 49

2. J. Lacan, « Kant avec Sade », *Écrits*, p. 768-769

3. *Correspondances freudiennes*, « La perversion », n° 43, 1996, p. 48.

4. C. Rabant, *Inventer le réel Le déni entre perversion et psychose*, Denoël, 1994, p. 147.

5. Jean-Paul Dromard, « L'enfermement masochiste », publication interne des Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne.

6. Sacher-Masoch, *La vénus à la fourrure*, Pocket, p. 19.

7. *Ibid.*, p. 97.